



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025 LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE

POUVOIR

Je soussigné(e)

Président(e) du club

Affilié FFTIR sous le numéro

Licence FFTIR n°

Délègue pouvoir à

Membre FFTIR du club **(1)** n°

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine qui se déroulera **Dimanche 16 Novembre 2025** à l'Amphithéâtre de la Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin, à TOMBLAINE et prendre en mon nom toutes décisions qu'il(elle) jugera utile.

Assistera / N'Assistera pas à (2)

au repas en commun (prise en charge par la Ligue : 1 mandataire par club)

Sera accompagné de personne(s) au repas. Ci-joint un chèque de €. (47 € par repas).

Fait à, le

Signature

Précédée de la mention « Bon pour Pouvoir »

NB : Date-limite de retour : LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

(1) Chaque Société de Tir est représentée par son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un membre de la Société de Tir mandaté à cet effet par le Président.

Le vote par procuration est possible ; il ne peut être exercé que par le représentant d'une autre Société du même département, nul ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

Les Présidents des Comités Départementaux ne jouissent pas d'un droit de vote en cette qualité.

(2) Rayer la mention inutile